

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'une plateforme logistique sur la commune de Bonneval (28)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

TERRA NOBILIS 2

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur BRUNO QUATTRUCCI, Président

RCS / SIRET

8 3 9 8 2 9 7 8 5 0 0 0 1 4

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39	Surface au sol : 40 755 m ² / Surface de plancher : 41 030 m ² Zonage PLU : Ux PROJET SOUMIS A EXAMEN AU CAS PAR CAS Projet soumis à Enregistrement ICPE pour la rubrique 1510 Autres rubriques ICPE : 2925 (D), 2910 (D)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet est implanté au sein du lotissement de la Louveterie à Bonneval, destiné à accueillir une zone commerciale, une zone logistique et une zone artisanale et en zone Ux du PLU.

Le site logistique, de superficie de 96 298m², est actuellement occupé par des terrains agricoles. Aucune démolition n'est prévue.

Le projet comprendra la construction d'un bâtiment principal de 40 570 m² au sol, composé de :

- 4 cellules séparées par des murs coupe-feu REI 120, de surfaces respectives comprises entre 8 990 et 11 960 m², équipées de 40 quais au total

- 2 locaux de charge et une chaufferie

- Une installation de sprinklage et locaux associés

- 2 blocs de bureaux et locaux sociaux

Seront également créés un parking VL, une voie engins périphérique, un bassin d'infiltration des eaux pluviales, un bassin de rétention étanche.

A noter : le lotissement de la Louveterie a fait l'objet d'un Permis d'Aménager et d'un Dossier Loi sur l'Eau (Autorisation).

4.2 Objectifs du projet

Le projet relance le développement de la zone d'activités économique (ZAE) de la Louveterie créée en 2009 par la CC de Bonnevalais.

[La ZAE de La Louveterie]

Conformément aux objectifs des documents supra-communaux (SCOT, PLU) et au Plan de Dynamisation et de Revitalisation du Pays Dunois, cette ZAE située en entrée de ville vient renforcer les activités économiques de la commune, afin d'affirmer son rôle de polarité dans le maillage territorial. D'une superficie de 47 ha, elle s'insère au Sud-Ouest de la commune afin de bénéficier d'une localisation stratégique (entre Chartres et Châteaudun) et d'une bonne accessibilité (desserte via la RN10).

Identifiée comme une ZAE à fort rayonnement, la ZA de La Louveterie est prioritaire pour l'implantation d'entreprises dites "locomotives" et notamment des commerces dits "d'envergure" le long de la RN10.

[Le projet]

Le projet permettra de proposer une implantation logistique pour un à quatre logisticiens (bâtiment divisible) en adéquation avec les besoins d'implantation locaux recensés. Ce projet s'inscrit bien au sein du nouveau pôle économique de la ZAE de la Louveterie.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux aura une durée de 12 mois et consistera en:

- Terrassement des zones dédiées aux bâtiments et aux voiries
- Création et raccordement des réseaux d'eaux pluviales, des bassins
- Création et raccordement des réseaux d'eaux usées du site au réseau public
- Construction du bâtiment (fondations, montage charpente, couverture-bardage, longrines-maçonnerie, menuiseries extérieures, dallage/résine, lots techniques)
- Création des voiries, des parkings et des aménagements extérieurs

La phase travaux intégrera certainement l'installation des équipements internes de stockage et de mécanisation nécessaires au fonctionnement de l'activité.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Durant la phase d'exploitation, la plateforme logistique fonctionnera de la manière suivante :

- réception, contrôle et déchargement des produits,
- stockage en entrepôt couvert,
- préparation des commandes et reconditionnement,
- chargement des camions, expéditions des produits.

Le site pourra être en activité 6 jours sur 7, de 6h00 à 21h00 avec un effectif haut de 260 salariés dont 65 personnes dans les bureaux.

Il est estimé que le trafic généré par le site logistique sera de 131 VL et 90 PL par jour (dont environ 78 VL et 23 PL aux heures de pointe). Une étude trafic a été réalisée dans le cadre de l'aménagement du lotissement de la Louveterie.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Enregistrement d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) - rubrique 1510

Permis de construire (PC)

A noter : le lotissement de la Louveterie a fait l'objet d'un Permis d'Aménager et d'un Dossier Loi sur l'Eau (Autorisation) en 2007.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain	96 000 m ² environ
Surface au sol bâti	41 000 m ² environ
Surface piétons	2 000 m ² environ
Surface Voiries PL	11 500 m ² environ
Surface voiries VL	3 600 m ² environ
Surface voiries pompier	4 500 m ² environ
Surface bassins	1 500 m ² environ
Surface végétalisée	32 000 m ² environ

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Zone de la Louveterie
Rue Gustave Eiffel (D17)
28800 BONNEVAL

Parcelles :
Section YA
n° 37, 203, 255, 259, 263, 264, 265,
266, 267, 307p et partie de l'ancien
chemin communal n°50.

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 36' 88" 24 Lat. 48° 17' 9 1" 06

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches du projet sont à environ 700 m au sud de l'autre côté de la RN10 : ZNIEFF I (n° 240030360) "CHENAIE-CHARMAIE DE GUIBERT-JUPEAU" et ZNIEFF II (n°240003967) "VALLEE DU LOIR DE BONNEVAL A CLOYES-SUR-LE-LOIR". Le projet n'intercepte pas ces ZNIEFF et ces dernières ne sont pas implantées en aval hydrographique du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement d'Eure-et-Loir: - 1ère échéance approuvé le 26 Juin 2013 - 2ème échéance approuvé le 27 Janvier 2015 Le PPBE 3ème échéance est en cours (aucune donnée disponible à ce jour). Le site est concerné par le zone du PPBE lié à la RN10.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La partie Nord-Est du site est comprise dans le périmètre de protection des monuments historiques du Moulin de Couture. Le projet est à environ 500 m du Moulin de Couture. Architecte des Bâtiments de France sera donc consulté lors de l'instruction du Permis de Construire.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Bonneval fait l'objet d'un Plan de Prévention du Risque Inondation approuvé en 2015. Le site de projet est implanté hors zone réglementée par le PPRN. Aucun PPRT sur la commune.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est implanté au droit d'une zone de répartition des eaux de la région Centre-Val de Loire : Nappe de Beauce et milieux aquatiques associés.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune présente 2 captages publics (Mérogier et Les Prés Nollets) et leur zone de protection. Cependant le site d'étude n'est pas compris dans ces périmètres.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à environ 550 m au sud-est du projet, de l'autre côté de la RN10. Il s'agit du site "Beauce et vallée de la Conie" (FR2410002)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé au sein d'un site classé. Le site classé le plus proche est le site "St Christophe" situé à plus de 3 km au Sud de la zone de projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des Informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'eau consommée sur le site sera principalement utilisée comme eau sanitaire. Il n'y a pas de production industrielle ni de nettoyage à l'eau de la plateforme logistique. De la réutilisation d'eaux pluviales sera faite pour l'arrosage des espaces verts. L'eau sera prélevée dans le réseau public d'eau potable. La consommation d'eau destinée à l'usage sanitaire est estimée à 10 m3/j, soit 2600 m3/an.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il sera privilégié un équilibre général des déblais/remblais lors des travaux de terrassement.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il sera privilégié un équilibre général des déblais/remblais lors des travaux de terrassement.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un diagnostic faune/flore a été mené sur l'ensemble du lotissement de la Louveterie en septembre 2019. Aucun enjeu floristique, faunistique ou habitats n'a été identifié au droit du projet logistique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir ci-dessus

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est actuellement occupé par des parcelles agricoles, dédiées à l'urbanisation. Il est classé en zone Ux du PLU. En effet, ce projet logistique fait partie d'un projet plus global sur le lotissement de la Louveterie, qui comprendra également une zone commerciale et une zone artisanale.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est soumise à un risque sismique très faible. Le site est implanté en dehors de toute zone concernée par le PPR inondation de la commune.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est estimé que le trafic généré par le site logistique sera de 131 VL et 90 PL par jour (dont environ 78 VL et 23 PL aux heures de pointe). Une étude de trafic a été réalisée dans le cadre de l'aménagement du lotissement de la Louveterie. Celle-ci conclue, en prenant en compte également les autres projets composant le lotissement, que les accès à la zone de la louveterie se feront tous en gardant un fonctionnement du lotissement et des conditions de circulation bonne.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Bruit engendré par le trafic de PL. Nuisances associées à la RN10 voisine, classée "Catégorie 3" parmi les infrastructures bruyantes d'Eure-et-Loir.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les éclairages nocturnes seront uniquement utilisés pour des raisons de sécurité. Les luminaires seront orientés vers le sol.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Gaz d'échappements de PL et VL du site (émissions diffuses) et gaz de combustion de la chaudière (émissions canalisées et en hauteur).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas de production d'eau industrielle sur le site. Les eaux usées sanitaires seront rejetées dans le réseau public d'assainissement puis vers la station d'épuration de Bonneval. Si la perméabilité du sol au droit du site le permet, les eaux pluviales seront infiltrées directement (bassin, places de stationnement perméables). Les études géotechniques sont en cours. Sinon, les eaux pluviales seront envoyées vers les noues et bassins de la ZAE (bénéficiant d'un Arrêté Loi sur l'Eau). Les eaux de voiries seront traitées par séparateurs hydrocarbures.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Effluents liquides : voir ci-dessus Déchets : voir ci-dessous
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera la production des déchets non dangereux liés à l'activité logistique du site (palettes, cartons, emballages, liens plastiques). Ces déchets seront collectés et évacués vers des filières adaptées.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet intercepte le périmètre de protection d'un monument historique, l'ABF sera donc consulté avant les travaux. De par la situation éloignée du projet, il n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural. Concernant le patrimoine paysager, le site retenu ne contient pas d'éléments paysagers particuliers. Le projet n'est donc pas susceptible de l'impacter. Des fouilles archéologiques vont être réalisées au droit du site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre des modifications sur les activités humaines (agriculture). Cependant, d'après le Plan de zonage du PLU, il se situe en zone prévue à l'urbanisation future. La création de ce projet sur ce site à vocation agricole va permettre le développement de la zone d'activités qui constituera l'entrée Sud de la ville, tout en répondant aux objectifs du PADD. Ces objectifs sont de faire de Bonneval un pôle artisanal et industriel à l'échelle de la communauté de communes et, à échelle réduite, de renforcer l'offre d'emplois et permettre d'améliorer l'équilibre entre l'offre et la demande.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les impacts cumulés liés aux autres projets constituant le lotissement de la Louveterie ont déjà été pris en compte dans le cadre du Permis d'Aménager.

Par ailleurs, aucun projet faisant l'objet d'une enquête publique sur la commune de Bonneval n'est susceptible de présenter des impacts cumulés.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Implantation du projet au sein d'une zone bénéficiant d'un Permis d'Aménager et d'un Arrêté Loi sur l'Eau.
- Traitement des eaux pluviales de voiries par séparateur hydrocarbures
- Infiltration des EP au droit du site ou gestion des EP par les ouvrages du lotissement (noues, bassin) puis rejet final dans le Loir
- Traitement des eaux usées du site par la station d'épuration communale
- Rétention des eaux d'extinction ou pollution accidentelle sur le site par bassin de confinement étanche et vanne de barrage
- Attention portée sur le volet paysager du projet
- Aucun enjeu faune/flore/habitat au droit du projet

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des éléments listés ci-dessus et de l'absence d'impacts cumulés, le demandeur ne juge pas la réalisation d'une évaluation environnementale nécessaire dans le cadre du présent projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Paris

le, 17/12/2020

Signature



TERRA NOBILIS 2 SAS
54/58 allée du Plateau - 93260 VILLEMOMBLE
Capital 10 000,00 €
Tél. 01 48 94 00 11 - Fax 01 48 94 30 28
Siret 839 829 789 00014 - APE 4239Z